

Commune d'EYRANS
Compte-Rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trente et un juillet, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 23 juillet deux mil treize.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Michel FORESTIER,
Mme Dominique HOURDEBAIGT, M. Clotaire PALACIN, Mme Michelle LORTEAU,
Mme Arlette JULIEN, M. Philippe ROUSSET, Mme Danielle PETIT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BLANCHET, M. Pascal GARRYT, M. Jacques MIARA.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable Exercice 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

⇒ **Approuve** ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.

3 – Convention SATESE 2013/2018 - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général proposant une convention de partenariat.

Le X^{ème} Programme de l'Agence Adour Garonne pour la période 2013/2018 confie au Département une mission d'acquisition et de diffusion de la connaissance dans le cadre de la gestion du Système d'Information sur l'Eau (SIE) du Bassin Adour Garonne.

Pour satisfaire à la demande de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire que les techniciens du SATESE puissent avoir accès aux données sur l'assainissement et aux ouvrages d'épuration de la collectivité.

Différentes missions sont proposées dans le but de :

- disposer d'une vue d'ensemble à l'échelle du département
- de disposer de données publiques fiables nécessaires à l'établissement des programmes d'investissement

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

⇒ Approuve cette convention.

⇒ Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

4 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Exercice 2012

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport du délégataire du Service Public d'Assainissement établi par le Bureau d'Etudes PRIMA AQUITAINE.

Celui-ci fait apparaître que 290 foyers de la Commune sont raccordés, et cinq sont raccordés sur le réseau de CARTELEÈGUE.

Les volumes annuels assujettis à l'assainissement sont de 26 087m³ soit une augmentation de 15,68 %.

Le coût de la collecte, du traitement des eaux usées ainsi que la modernisation des réseaux pour une consommation de 120m³ est de 2,92€/m³ soit un coût de :

- Pour l'exploitant 104,93€ HT
- Pour la collectivité 195,60€ HT
- Modernisation des réseaux 27,00€ HT

Le financement des investissements du service de l'assainissement :

- Au cours de l'exercice 2012, il n'y a pas eu de travaux financés.

L'état de la dette pour 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

- En cours de la dette au 31 décembre : 209 975,55€
- Remboursement au cours de l'exercice : 21 483,87€

Dont intérêts : 9 214,92€

Dont en capital : 12 268,95€

Montant de la dotation aux amortissements réalisés : 22 329,35€

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- ***Prend*** acte des éléments présentés ci-dessus.

5 - Devis Jerry Travaux Habitat – Pose de bornes

Vu l'acquisition d'une borne pour protéger la murette de l'Agence Postale Communale et de deux bornes pour éviter les chocs sur les jardinières de la salle polyvalente ;

Il convient de procéder à la pose de celles-ci.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise JERRY TRAVAUX HABITAT d'un montant HT de 75,00 € (soit un montant TTC de 89,70 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- o d'accepter le devis de JERRY TRAVAUX HABITAT pour un montant HT de 75,00 € (soit un montant TTC de 89,70 €) ;
- o d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

6 – Devis Jerry Travaux Habitat – Travaux dans la cour d'école

Vu la nécessité de réaliser un plan incliné à l'entrée d'une classe et de supprimer l'avancement du mur façade Ouest,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise JERRY TRAVAUX HABITAT d'un montant HT de 655,00 € (soit un montant TTC de 783,38 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- d'accepter le devis de JERRY TRAVAUX HABITAT pour un montant HT de 655,00 € (soit un montant TTC de 783,38 €) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

7 –

8 – Tarif des tickets de Cantine – Rentrée 2013/2014

Après s'être consultés, les Maires des Communes de MAZION et EYRANS ne souhaitent pas augmenter le prix des repas à la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de maintenir le prix des repas comme suit :

- Enfants : **1,95 €**
- Adultes : **3,40 €**

9 – Pose d'un câble d'alimentation en sol pour le préau de l'école - Devis Blayelec - Travaux complémentaires

Vu la réfection de la cour Nord de l'école ;

Il convient de réaliser des travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BLAYELEC d'un montant HT de 1816,86 € (soit un montant TTC de 2172,96 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- d'accepter le devis de BLAYELEC pour un montant HT de 1816,86 € (soit un montant TTC de 2172,96 €) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

10 – Rapport Annuel du Délégué du Service Public d'Assainissement – Exercice 2012

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du délégué du Service Public d'Assainissement établi par la SAUR.

Celui-ci fait apparaître que 290 foyers de la Commune sont raccordés, et cinq sont raccordés sur le réseau de CARTELEÈGUE.

Les volumes annuels assujettis à l'assainissement sont de 26 087 m³ soit une évolution de 15,68 %.

Le prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ est de 2,92 €/m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Prend acte des éléments présentés ci-dessus.

11 – Réfection de la Cour Nord des Ecoles - Travaux Complémentaires – Devis Les Travaux de l'Estuaire

Vu la réfection de la cour Nord de l'école ;

Il convient de réaliser des travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la SARL LES TRAVAUX DE L'ESTUAIRE d'un montant HT de 1 380,00 € (soit un montant TTC de 1 650,48 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- d'accepter le devis de la SARL LES TRAVAUX DE L'ESTUAIRE pour un montant HT de 1 380,00 € (soit un montant TTC de 1 650,48 €) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

12 – Décision Modificative n°2 – Réaffectation de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer une diminution de crédits de 700,00 € sur les travaux de la mairie pour alimenter du même montant les travaux de la salle polyvalente

13 – Réfection des Extérieurs (Mairie, Eglise et Salle Polyvalente) - Travaux Complémentaires – Devis Nicolas PEINTURE

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 19 avril 2011, le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise NICOLAS PEINTURE, pour un montant HT de 6 980,59€ soit un montant TTC de 8 348,79€ correspondant à la réfection des extérieurs de la Mairie, de l'Eglise et de la Salle Polyvalente ;

Vu la nécessité de procéder à des travaux complémentaires ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis correspondants.

Mairie : Reprise des peintures - Continuité des travaux de réfection de la façade

	HT	TTC
Réfection des extérieurs – WC Publics	85,66€	102,45€
Réfection des extérieurs – Candélabres	957,60€	1 145,29€

Eglise : Reprise des peintures suite à la descente du seuil, l'installation d'un paillason

	HT	TTC
Réfection des extérieurs - Portes	396,66€	474,41€

Salle Polyvalente : Reprise des peintures suite aux dégâts

	HT	TTC
Réfection des extérieurs – Portes	625,10€	747,62€

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte les devis de Nicolas PEINTURE ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

Questions diverses**a) Transmission du Rapport Annuel 2012 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de base 86 et 110 du site du Blayais**

Ce rapport est rédigé au titres des articles L125-15 et L125-16 du Code de l'Environnement.

Il est mis à disposition, par la Mission Communication du CNPE du Blayais, aux personnes qui le sollicitent au 05 57 33 30 30 ou téléchargeable sur le site Internet <http://blayais.edf.com>

b) Contrats d'Avenir

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Sous-Préfet concernant une relance sur les Contrats d'Avenir.

c) Dénomination des rues

Monsieur le Maire propose un dossier au Conseil Municipal. afin d'adresser une demande de devis à divers sociétés.

d) Rythmes scolaires

Concernant les activités péri-éducatives, le programme a été établi pour l'année scolaire 2013/2014.

e) Prochaine séance le 28 août 2013.

LEVÉE DE SEANCE